



## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de Montillot Réunion du 04 Juillet 2009

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le Lundi 04 Juillet 2009 à 20h sous la présidence de Mme Beauvie Sabine, Maire.

- Etaient présents** : Mr Guyot André, Mr Alves Denis, Mr Martinez Luca, Mr Mandron Laurent, Mr Lebois Didier, Mr Roy Alain, Mr Gandolfo André, Me Pinois Martine
- Etaient absents** : Melle Chaussier Flore représentée par Me Beauvie Sabine, Mr Thomas Dominique.
- Secrétaire de séance** : Mr Mandron Laurent

### **Approbation du compte rendu de la réunion du 02 Juin 2009**

Après lecture du compte-rendu de la dernière réunion, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il est passé ensuite à l'ordre du jour :

### **La Poste**

#### **Réunion à la Sous-préfecture**

Madame le Maire informe les conseillers des conclusions de la réunion sur la Poste qui s'est déroulée le 29 mai sous l'égide de M. Le Sous-Préfet.

Etaient présents :

Mr Chatoux, Maire de Paron, Président de la commission départementale de la présence postale sur le territoire, Mr. Pannetier et Mr Hameau représentants la Poste, Mme Beauvie, Mr Alves, Mr Gandolfo représentants Montillot.

La délégation de Montillot a confirmé la position prise depuis plusieurs années par la Municipalité sur ce sujet. Elle a plus particulièrement insisté sur le rôle historique de « Service Public » que La Poste apporte aux habitants des zones rurales. La disparition du bureau de poste de Montillot est très mal vécue par la population qui perçoit cette annonce non seulement comme une désertion, mais comme un véritable abandon. Cet événement déstabilise le village.

Les délégués de la Poste confirment la fermeture définitive du bureau de plein exercice à Montillot dans les mois qui suivent. L'argumentation présentée est fondée sur les textes de la Loi d'une part, et sur le statut privé de La Poste d'autre part.

Mr Le Sous-Préfet demande aux représentants de La Poste qu'il soit accordé à la Municipalité de Montillot un délai afin que le conseil municipal puisse débattre pour décider de la meilleure solution de substitution.

Les délégués de la Poste acceptent la demande de Monsieur le Sous-Préfet et sont disposés à accorder un délai à la Municipalité à condition qu'elle s'engage à confirmer son choix sur le type de substitution (agence postale ou point poste) dans un délai maximum de six mois.

La délégation de Montillot réplique que les solutions de substitutions proposées par La Poste ne sont pas convaincantes. La durée d'accompagnement, la fiabilité du service, l'aide à la mutation, le soutien, l'information de la population sont des points sensibles sur lesquels l'équipe municipale, faute de précisions ne peut pas statuer.

Les délégués de la Poste déclarent qu'ils sont disposés à accorder toute l'assistance possible et proposent d'engager leur aide, qu'ils annoncent comme conséquente, tant sur les aspects logistiques que financiers.

La délégation de Montillot indique qu'elle va demander au Conseil Municipal de travailler sur un projet d'Agence postale.

#### **Fermeture du bureau de poste au mois d'Août**

Madame le Maire précise que malgré ses demandes, le bureau de poste sera fermé au mois d'Août car le remplacement de Me Kucharski n'est pas réalisé.

#### **Projet de « point de service public »**

Dans le cadre du projet de mise en place d'une Agence postale, les Conseillers Municipaux décident de travailler sur un projet orienté vers un « point service public » qui offrirait à la population, en plus du service postal délégué, des présences hebdomadaires de certains services publics (social, administratif...).

Le lundi 7 septembre avant la prochaine réunion, le conseil municipal visitera l'actuel bureau de poste afin d'évaluer les travaux envisageables dans ce bâtiment.

## **Propriété de Monsieur Bensoussan.**

Après avoir rappelé les faits concernant la création d'un deuxième étang dans la propriété de M. Bensoussan, Madame le Maire donne lecture de la lettre de M. Bernard Frechot, Chef du service environnement à la D.D.E.A.

Il apparaît bien que ces travaux ont été réalisés sans les autorisations nécessaires. Nous devrions être informés des suites données à cette affaire dans les semaines prochaines.

En attendant les conclusions de la DDEA, le Conseil Municipal confirme la suspension de la vente du chemin que souhaite acquérir M. Bensoussan.

## **Fêtes du 14 Juillet et de la Saint Laurent.**

Déroulement de ces festivités :

- **13 juillet :**  
Repas « paëlla » au Saint-Laurent avec retraite aux flambeaux et animation musicale (avec Bulon)
- **14 juillet :**  
Pique-nique républicain à Vaudonjon le Haut.
- **20 juillet :**  
Marche Montillot-Vézelay (RDV avec pique-nique dans le sac à 10 heures sur la place)
- **8 août (Saint-Laurent) :**  
Repas organisé par le club de football (cochons de lait à la broche) 10€ et soirée dansante
- **9 août :**  
Vide grenier nocturne sur la place du village (16h/23h)

Madame le Maire demande à M. Gandolfo de mettre à jour le site Internet pour indiquer les festivités se déroulant sur la commune.

## **Dégâts de pigeons dans le clocher**

M. Guyot rappelle qu'il a procédé à un nettoyage complet de ce clocher au début du mandat précédent avec M. Patrick Blandin. Il est nécessaire de procéder à une seconde opération puisque les grillages de protection ont été retirés. Monsieur Alves se joindra à M. Guyot.

M. Guyot souligne que suite à la visite des Ets Bodet, ceux-ci ont souligné que le système électrique devra être remis aux normes dans les prochaines années, sans toutefois qu'il y ait caractère d'urgence

## **Questions diverses**

### **Décisions modificatives :**

Suite aux demandes de la Trésorerie d'Avallon, il est nécessaire de procéder à 3 Délibérations Municipales :

- => Acceptation du contrat de maintenance informatique contracté auprès des Ets Aballo,
- => Acceptation de la création de parchemins pour les mariages effectuée par Melle Chaussier Cécile
- => Acceptation de la création d'assiette décorée par Mme Martin, également à offrir aux mariés..

### **Travaux Foyer rural :**

Madame le Maire informe les conseillers qu'elle vient de recevoir la promesse de vente du Notaire Maître Odin. Un exemplaire est confié à chacun des conseillers afin d'étudier ce document pour en débattre lors du prochain conseil.

Il sera bien sûr stipulé à M. Koutlidis l'interdiction de réaliser des travaux avant la signature de ce document qui interviendra probablement en début d'automne.

### **La remise des prix de fin d'année pour les enfants de Montillot**

Une délibération est demandée par Le Sivos des 2 rivières pour payer les prix de fin d'année des enfants de Montillot. Le montant de la dépense s'élève à 169€. Les conseillers donnent leur accord.

### **Ecole maternelle, création de toilettes à proximité de la cantine**

M. Mandron Président du Sivos demande la création de toilettes à proximité de la cantine. Les conseillers donnent leur accord pour la réhabilitation des toilettes extérieures.

### **La nouvelle institutrice :**

L'institutrice nouvellement nommée à l'école maternelle souhaite louer l'appartement réservé à cette fonction. Le conseil accepte et propose les conditions suivante :

- => 200€ par mois plus les charges et aucun travaux à effectuer dans l'appartement.

### **Demande de disponibilité Duval Michel :**

Monsieur Duval s'est présenté fin juin pour transmettre une dernière demande de disponibilité pour convenance personnelle. Il ne souhaite pas être réintégré dans la commune. Monsieur Alves souhaite qu'il soit convoqué le 4 août pour faire le point sur sa situation.

 **Fenêtres de la sacristie :**

Ces fenêtres n'auraient pas du être autorisées en P.V.C. Madame le Maire rappelle l'obligation de procéder à une demande de travaux. Devant l'excellente réalisation de ces travaux, elle suggère de prendre des photos et de les montrer à M. le Sous-Préfet afin qu'il puisse statuer sur ce dossier.

 **Ecole « Blivet School » :**

Le Conseil Municipal remercie l'école de la « Blivet School » de Givry pour leur prestation musicale de qualité qui s'est déroulée samedi dernier dans l'église.

 **Armoire électrique pour l'EMCC :**

Sur la demande du club E.M.C.C., la municipalité a demandé un devis pour la pose d'une armoire électrique située en limite du futur terrain d'entraînement. Il est décidé d'opter pour l'armoire « camping et mobil-homes » avec interrupteur à l'armoire générale.

 **Commission d'Appel d'Offres :**

La commission d'appel d'offres se réunira le mercredi 8 juillet à 19 heures pour l'ouverture des plis concernant les travaux d'extension du réseau de l'assainissement de Montillot.

 **Commission cimetière :**

La commission cimetière se réunira le samedi 11 à 9 heures en présence de M. Bailly. Toutes personnes susceptibles de donner des renseignements sur l'historique des concessions seront les bienvenues.

 **Gestion des forêts, délibération :**

L'O.N.F. a proposé le plan de coupe pour l'exercice 2010. Le conseil municipal demande :

=> Le martelage des parcelles de la forêt communale : p25-29 30-31,

=> La délivrance du taillis et des petites futaies p25,

=> La vente des grosses futaies P25

=> La délivrance des houppiers et la vente de la totalité de la coupe 29p-30-31 en résineux.

Les trois garants seront : Ms Guyot, Alves et Martinez.

 **Ecole de musique d'Avallon :**

Il est donné lecture de la lettre de la municipalité d'Avallon concernant les frais à cette école. La participation des communes extérieures s'élèverait à 500€ par enfant. Les conseillers acceptent cette participation, considérant qu'il est important de donner aux enfants la possibilité d'accéder à la culture, mais ils souhaitent que ce dossier soit inclus dans les compétences de la communauté de commune ; Mme le Maire posera cette question à la prochaine réunion de la CCV.

 **Bulletin municipal :**

Madame le Maire demande que les conseillers rédigent les parties qu'ils souhaitaient voir développer afin que ce bulletin paraisse en septembre.

 **Problème de chiens :**

M. Guyot relate les problèmes qu'il rencontre actuellement avec les chiens dangereux notamment avec ceux de la famille Delaplace et de M. Bensoussan. Un courrier leur sera envoyé pour qu'ils se mettent en conformité avec la loi concernant les chiens de deuxième catégorie.

 **Panneaux Hérodats :**

Mme Pinois réitère sa demande de panneaux d'indication des « Hérodats ».

La prochaine réunion du Conseil aura lieu le Lundi 7 Septembre 2009

La Séance est close à 22h15